

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 27/1209 :**

Contrat de prestations intégrées entre la SPL EDDEN et la Commune de Saint-Pierre pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Boulevard Banks / les jardins de la plage et du domaine Vidot

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

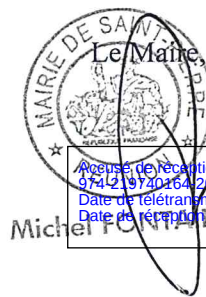
**ABSENTS :**

MM. SIGISMEAU Béatrice, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Accusé de réception en préfecture  
8742197202642030626-27-1209-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception en préfecture : 29/06/2023

**Affaire n°27/1209 : Contrat de prestations intégrées entre la SPL EDDEN et la Commune de Saint-Pierre pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Boulevard Banks / les jardins de la plage et du domaine Vidot.**

*Direction Environnement et Cadre de Vie - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'importance de la préservation de l'environnement par le maintien de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie sur le territoire communal.

Pour ce faire, la Ville souhaite conclure un Contrat de Prestations Intégrées (CPI) avec la Société Public Local Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels (SPL EDDEN) dont elle est actionnaire, pour une mission d'assistance en vue de définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée pour chacun des sites suivants :

- LES JARDINS DE LA PLAGE
- BOULEVARD BANKS
- DOMAINE VIDOT ET SENTIER GRAND RAID (partie communale).

Chaque CPI est conclue pour une durée d'une année dès sa notification et comporte deux phases :

➤ Phase 1 : Diagnostic / Etat des lieux

Etablir un état des lieux physique du site, un recensement des espèces végétales présentes et un état de l'usage des lieux, etc.

➤ Phase 2 : Propositions d'un projet de requalification paysagère et d'une gestion différenciée

Depuis les éléments de la première phase, il sera question de travailler à partir des cartographies, d'établir une typologie d'actions en adéquation avec la vocation et l'usage des lieux.

Pour ce faire, un projet de requalification paysagère sera proposé, ainsi qu'une gestion différenciée des espaces verts.

Le coût de la prestation de la SPL EDDEN s'élève, pour l'ensemble, des CPI à 106 633,80 euros TTC, est détaillé comme suit :

| Sites                                                           | Phase 1<br>en euros TTC | Phase 2<br>en euros TTC | Montant forfaitaire en<br>euros TTC |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| CPI / Les Jardins de la Plage                                   | 18 114,10               | 17 430,50               | 35 544,60                           |
| CPI / Boulevard Banks                                           | 18 114,10               | 17 430,50               | 35 544,60                           |
| CPI / Domaine Vidot et sentier<br>Grand Raid (partie communale) | 18 114,10               | 17 430,50               | 35 544,60                           |
| <b>Montant Total TTC</b>                                        |                         |                         | <b>106 633,80</b>                   |

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire dans la section investissement : 70 2312 99 830 0001 – Service : 41.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **D'APPROUVER, les Contrats de Prestations Intégrées avec la SPL EDDEN, en annexes 1, 2 et 3, pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée pour chacun des sites : Les jardins de la Plage / Le Boulevard Banks et du Domaine Vidot – sentier Grand Raid (partie communale).**

• **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le Contrat de Prestations Intégrées (CPI) sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des marchés).**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230626-27-1209-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023